

39943  
20-janv-97

N° DE LA CARTE  
DATE

89700006

VF9MPR1300K159017

N° D'IMMATRICULATION  
N° DE CHASSIS

DESAUTEL MPR 1500/15

- 76

BN Port des Galets (SSI)

Cette pièce constitue la légitimation de la détention du véhicule.  
La présentation en est obligatoire sur toute demande des services  
chargés du contrôle de la circulation, ainsi que pour la réparation  
et les ravitaillements.

Elle n'est valable qu'autant qu'elle a reçu apposition du timbre  
sec de l'Etat-Major de la Marine.

Ce document ne dispense pas les usagers d'un véhicule de  
l'obligation d'être munis d'un ordre de mission et d'un carnet de  
bord.

En cas de perte de la carte, un compte rendu devra être adressé  
d'urgence à l'Etat-Major de la Marine, division logistique qui en  
assurera le remplacement après enquête et sanctions éventuelles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

MARINE NATIONALE

CARTE D'IDENTITÉ

06S

VÉHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES